



International Criminal Tribunal for Rwanda
Tribunal Pénal International pour le Rwanda
Press & Public Affairs Unit
Groupe de la Presse et des relations avec le public

Arusha International Conference Centre
P.O.Box 6016, Arusha, Tanzania - BA 6016, Arusha, Tanzanie
Tel: 255 57 4207-1114367-72 or 1 212 963 2850 Fax: 255 57 400014373 or 1 212 963 2848149
E-mail: public@un.org - Internet: <http://www.ictr.org>

TPIR - DERNIÈRE (AVRIL 1999)

Origine:

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a été créé le 8 novembre 1994 par la résolution 955 du Conseil de sécurité, à laquelle est joint en annexe le Statut du Tribunal.

Compétence:

Le Tribunal est habilité à juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

Siège:

Arusha (République-Unie de Tanzanie) (décision du Conseil de sécurité, par sa résolution 977 du 22 février 1995). Le Bureau du Procureur est à La Haye (Pays-Bas), tandis que le Procureur adjoint est basé à Kigali, (Rwanda).

Les chambres:

Chambre de première instance 1:

Juge Laïty Kama (Sénégal), Président de la Chambre
et du Tribunal, Juge Lennart Aspegren (Suède) Juge
Navanethern Pillay (République d'Afrique du Sud).

Chambre de première Instance 2:

Président, William H. Sekule
(République-Unie
de Tanzanie), Vice-Président Yakov A.
Ostrovsky
(Russie), Juge Tafazzal H. Khan
(Bangladesh).

Chambre de première Instance 3:

Juges Dionysios Kondylis (Grèce), Lloyd G.
Williams
(Jamaïque et St. Kitts et Nevis), Pavel Dolenc
(Slovénie).

Chambre d'appel:

Président, Gabrielle McDonald (États-Unis
d'Amérique) depuis le 19 novembre 1997,

Vice-Président :

Mohamed Shahabuddeen (Guyane)
Juge Lai Chand Vohrah (Malaisie),
Juge Rafael Nieto Navia (Colombie) et le Juge
Tieya Wang (Chine).
Procureur: Mme Louise Arbour (Canada), depuis le
1er octobre 1996.
Le Juge Richard Goldstone (République d'Afrique
du Sud) a été Procureur du Tribunal depuis sa
création jusqu'au 30 septembre 1996.
M. Bernard Acho Muna (Cameroun) est le
procureur adjoint basé à Kigali.
Greffier*. M. Agwu Ukiwe Okali (Nigéria), a été
nommé par le Secrétaire général le 26 février 1997.

Budget .:

L'Assemblée générale, par sa résolution 531213 du 18 décembre 1998, a décidé d'affecter au Compte spécial pour le TPIR un montant total brut de 75,260,600 dollars (68,531,900 dollars montant net) pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1999.

Répartition par Organes:

(i)	Les Chambres	1,764,700	dollars
(ii)	Le Bureau du Procureur	16,740,300	dollars
(iii)	Le Greffe	50,026,900	dollars

Personnel: Le TPIR emploie 608 personnes, représentant 83 nationalités, outre les neuf juges.

Inculpations: Vingt-huit actes d'accusation ont été établis à l'encontre de 45 personnes.

Détention:

Le TPIR a aménagé un quartier pénitentiaire de l'ONU dans les locaux de la prison d'Arusha. Au total, 38 personnes sont actuellement en détention, 34 d'entre elles au Quartier pénitentiaire des Nations Unies à Arusha, un aux États-Unis et trois au Cameroun en attente de transfert. Le quartier pénitentiaire compte 56 cellules.

Jugements.

- Jean Kambanda, ancien Premier Ministre rwandais, a été condamné à la prison à vie le 4 septembre 1998 après qu'il ait plaidé coupable de six chefs d'accusation de génocide et de crimes contre l'humanité lors de sa comparution initiale, le 1er mai 1998. Il a fait appel de sa condamnation.
- Jean-Paul Akayesu, dont le procès a débuté le 9 janvier 1997, a été déclaré coupable de génocide et de crimes contre l'humanité le 2 septembre 1998, et condamné à la prison à vie le 2 octobre 1998.
- Jean-Paul Akayesu et le Procureur ont fait appel de la décision du 2 septembre 1998. Le jugement de Jean-Paul Akayesu et la sentence de Jean Kambanda sont les premières décisions à être rendues par une juridiction internationale en matière de crime de génocide.
- Omar Serushago, ancien responsable des milices *interahmawe* de la région de Gisenyi, a été condamné à 15 ans d'emprisonnement le 5 février 1999. Il avait plaidé coupable le 14 décembre 1998.

Un jugement est attendu dans le procès commun Obed Ruzindana/Clément Kayishema qui s'est terminé le 17 novembre 1998.

Des décisions ont été rendues sur plus de 200 requêtes.

Procès:

Deux procès sont en cours: celui de Georges Anderson Nderubumwe Rutaganda, depuis le 18 mars 1997; et celui d'Alfred Musema qui s'est ouvert le 25 janvier 1999.

Une deuxième salle d'audience fonctionne depuis le 29 septembre 1997, et permet aux Chambres de conduire deux procès simultanément. Le 30 avril 1998, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1165 (1998), a décidé de créer une troisième Chambre de première instance composée de trois Juges. Le 3 novembre 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies a élu neuf juges: M. Pavel Doienc (Slovénie), M. Mehmet Güney (Turquie), M. Laïty Kama (Sénégal), M. Dionysios Kondylis* (Grèce), M. Erik Mose (Norvège), M. Yakov Ostrovsky (Russie), Mme Navanethem Pillay (République d'Afrique du Sud), M. William Sekule (République-Unie de Tanzanie), M. Lloyd George Williams (Jamaïque et Saint-Kitts-et-Nevis). Une troisième salle d'audience a été inaugurée le 22 février 1999.

* *M. Dionysios Kondylis (Grèce) a démissionné le 22 mars 1999 pour raisons familiale et personnelle.*

Témoins,,

Vingt-huit témoins du Procureur et 13 témoins de la Défense ont été entendus dans le procès Akayesu; 22 témoins du Procureur dans l'affaire Rutaganda et 51 témoins du Procureur et 28 témoins de la Défense y compris l'accusé Kayishema dans le procès conjoint Kayisherna/Ruzindana.

Exécution des sentences :

Le 12 février 1999, le Greffier du Tribunal et le Gouvernement malien ont signé un accord dans lequel le Mali s'engage à accueillir des condamnés pour l'exécution de leur peine. Le Mali devient aussi le premier pays à signer un accord avec le TPIR. Des accords sont attendus avec d'autres pays bientôt.

14 avril 1999

Pour tous renseignements veuillez prendre contact avec M. Bocar Sy ou Danford Mpumilwa :
E-Mail: public@un.org ou Téléphone 1212 963 2850 ou 255 57 4367- 72, Télécopie 1212 963
2848 ou 255 57
400014373 Arusha

NOUS VOUS PRIONS DE NOUS COMMUNIQUER VOTRE* ADRESSE ELECTRONIQUE